



Nous refusons d'être traités en « ptérodactyles »

**Rassemblons nous le 3 juillet 2012
devant l'Hôtel de Ville
A 9H15**

Nous vous rappelons qu'en 2014, les agents de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Voirie et des Déplacements doivent emménager dans l'immeuble T8, baptisé « le nid de ptérodactyles ».

Lors des 2 assemblées générales qui se sont tenues, à l'initiative de l'intersyndicale, les 13 et 14 juin 2012, les agents de la DU et de la DVD ont fait le point sur les nombreux problèmes soulevés par le nouveau bâtiment, de nature à entraîner une dégradation des conditions de travail :

- enfermement dans des bureaux sombres, à fenêtres non ouvrantes doublées de barreaux de bois (résille du « nid de ptérodactyles »), avec rafraîchissement d'air imposé,
- surfaces insuffisantes pour accueillir les deux Directions, avec réduction des espaces de travail et risque d'open space,
- insuffisance des locaux sociaux (pas d'infirmierie ni de locaux syndicaux, restaurant de capacité insuffisante).

Les agents de la DU et de la DVD qui travaillent essentiellement sur le futur de la ville de Paris refusent de se retrouver dans un espace confiné, limitant la vue sur le monde extérieur, dans un univers aseptisé, imperméable aux couleurs et aux bruits de la ville, dans des open space sans confidentialité et par conséquent anxiogènes.

Devant l'urgence de la situation - avancement du chantier, actuellement au stade du gros œuvre en superstructure, restreignant chaque jour davantage les possibilités d'adaptation des futurs bureaux aux besoins des agents - les deux assemblées générales ont acté la résolution suivante :

A l'occasion du Comité d'hygiène et de sécurité de la Direction de l'Urbanisme, présidé par Madame HIDALGO, qui se tiendra le 3 juillet 2012,

Rassemblement des agents de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Voirie et des Déplacements, à partir de 9H15, devant l'Hôtel de Ville.

Il est indispensable de revoir le projet dans le respect des conditions de travail des personnels, et en concertation avec eux.

Ce rassemblement est couvert par un préavis de grève, déposé par l'intersyndicale auprès de Monsieur le Maire de Paris.